

## Est-ce que mes produits sont soumis à la règle sur les fruits et légumes frais ?

Est-ce que votre exploitation cultive, récolte, conditionne, ou stocke des fruits et légumes frais ?

NON

Votre exploitation n'est pas soumise à cette règle

OUI

Les ventes annuelles moyennes (au cours des trois dernières années) de votre exploitation en fruits et légumes frais se montent-elles à moins de \$25 000 ?

OUI

Votre exploitation n'est pas soumise à cette règle

NON

Vos fruits et légumes frais sont-ils parmi les marchandises que la FDA a identifié comme étant rarement consommé crus ?

OUI

Vos produits ne sont pas soumis à cette règle

NON

Vos fruits et légumes frais sont-ils destinés à votre consommation personnelle ?

OUI

Ces produits ne sont pas soumis à cette règle

NON

Est-ce que vos fruits et légumes frais sont destinés à un traitement commercial qui réduit adéquatement les agents pathogènes (par exemple, un traitement commercial avec une « étape de destruction ») ?

OUI

Ce produit est admissible à l'exemption de cette règle, dans la mesure où les documents qui accompagneront les produits contiendront les déclarations adéquates, vous obtiendrez certaines garanties écrites, et vous conserverez les documents dans des registres

NON

Votre exploitation répond-elle, en moyenne (pour les trois années précédant), aux critères suivants :

Moins de \$500 000 de ventes annuelles en aliments

ET

Une majorité des aliments (en valeur) vendu directement à des « utilisateurs finaux qualifiés » ?

*La FDA entend par « utilisateur final qualifié »,*

- *Le consommateur de l'aliment ;*
- *Un restaurant ou un établissement de distribution situé dans le même Etats que l'exploitation productrice ou à 275 miles ou moins de cette exploitation ;*

OUI 

Votre exploitation est admissible à une exemption qualifiée de cette règle ; vous devez vous conformer à certaines exigences allégées et conserver des registres

  
NON

**Vous êtes soumis à cette règle**